

Bordereau attestant l'exactitude des informations - REIMS - 5103 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 06/09/2024 - 8044 - 2021 B 01421 - 907 561 377 - A.W.A

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2023	31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	7 344	3 590	3 754	4 233
Fonds commercial	37 500		37 500	37 500
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage	2 402		2 402	
Autres immobilisations corporelles	94 584	34 133	60 451	71 816
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 100		3 100	3 100
ACTIF IMMOBILISE	144 930	37 722	107 207	116 649
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	413 363		413 363	297 609
Avances et acomptes versés sur commandes	13 440		13 440	32 000
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	19 424		19 424	34 882
Autres créances	11 950		11 950	11 824
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	164 076		164 076	74 750
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	6 749		6 749	
ACTIF CIRCULANT	629 003		629 003	451 065
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	773 933	37 722	736 210	567 715

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
Capital social ou individuel (dont versé : 50 000)	50 000	50 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	52 709	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	60 884	52 709
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	163 592	102 709
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	595	23 062
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	100 758	191 853
Dettes fiscales et sociales	470 356	36 358
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		213 733
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	909	
DETTES	572 618	465 006
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	736 210	567 715

Rubriques	France	Exportation	31/12/2023	31/12/2022
Ventes de marchandises	1 795 315		1 795 315	1 094 490
Production vendue de biens	-8 636		-8 636	
Production vendue de services	117 741		117 741	48 010
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	1 904 420		1 904 420	1 142 510
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				1 380
Autres produits			231	14
PRODUITS D'EXPLOITATION			1 904 651	1 143 914
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			1 532 338	1 110 250
Variation de stock (marchandises)			-103 537	-282 720
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			-57 570	-20 870
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-12 218	-14 870
Autres achats et charges externes			213 701	130 950
Impôts, taxes et versements assimilés			12 980	2 580
Salaires et traitements			158 959	97 800
Charges sociales			55 422	36 910
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immo. : dot. aux amort. (Dont amort. fonds. commercial)			26 459	11 810
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			642	17
CHARGES D'EXPLOITATION			1 827 176	1 071 856
RESULTAT D'EXPLOITATION			77 475	72 058
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			6 791	1 484
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			6 791	1 484
RESULTAT FINANCIER			-6 791	-1 484
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			70 684	70 574

Compte de résultat

Déclaration au 31/12/2023

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		6 000
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		6 000
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		50
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		5 751
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		5 801
RESULTAT EXCEPTIONNEL		199
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	9 800	18 064
TOTAL DES PRODUITS	1 904 651	1 149 914
TOTAL DES CHARGES	1 843 767	1 097 205
BENEFICE OU PERTE	60 884	52 709

AWA
Société par actions simplifiée
Au capital de 50.000 €
Siège Social : 16 rue Léna Bernstein 51100 Reims
RCS REIMS 907 561 377

PROCES VERBAL
DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 28 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre
Le 28 juin 2024

Le soussigné Monsieur Laurent WALKER, agissant en qualité de représentant de la société ILKLEY FINANCE, associé unique de la société AWA, Société par actions simplifiée, au capital de 50.000 €,

I- A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la société, la société ILKLEY FINANCE, associé unique, a établi l'inventaire et arrêté les comptes (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

La société ILKLEY FINANCE, associé unique, a pris connaissance de ces documents.

II- A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Examen d'un projet d'augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise,
- Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce.

PREMIERE RESOLUTION

L'Associé unique, sur la base de son rapport de gestion et après avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 Décembre 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Associé unique approuve les dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39-4 du Code Général des impôts.

En conséquence, il donne au Président quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice clos le 31 Décembre 2023.



DEUXIEME RESOLUTION.

L'associé unique, après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 60 884 euros décide de l'affecter de la manière suivante :

ORIGINE

Bénéfice de l'exercice	60 884 euros
------------------------	--------------

AFFECTATION

Mise en réserve légale	5 000 euros
Compte au report à nouveau	55 884 euros

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME RESOLUTION

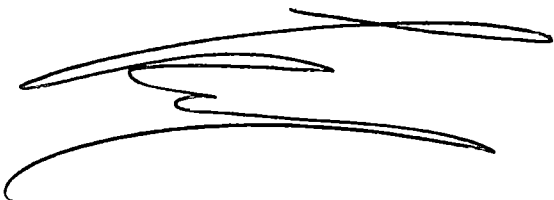
L'Associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président, statuant en application des dispositions des articles L.225-129-6 du Code de Commerce et L.3332-18 et suivants du Code du Travail, décide qu'il n'y a pas lieu de procéder à une augmentation de capital social en numéraire au bénéfice des salariés de la société.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associé unique prend acte de l'absence de convention de nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce qu'il a passé avec la société au cours de l'exercice écoulé.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Laurent WALKER



AWA
Société par actions simplifiée
Au capital de 50.000 €
Siège Social : 16 rue Léna Bernstein 51100 Reims
RCS REIMS 907 561 377

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 60,884 euros décide de l'affecter de la manière suivante :

AFFECTATION

En totalité au compte report à nouveau

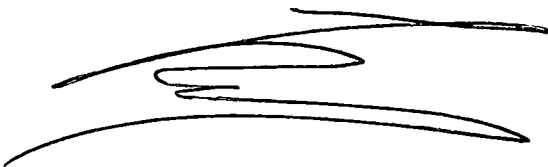
60 884 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 163 592 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Décision de l'associé unique du 28 juin 2024

Certifié conforme
Le Président



AWA
Société par actions simplifiée
Au capital de 50.000 €
Siège Social : 16 rue Léna Bernstein 51100 Reims
RCS REIMS 907 561 377

RAPPORT DE GESTION ANNUEL
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Le soussigné Monsieur Laurent WALKER, agissant en qualité de représentant de la société ILKLEY FINANCE, associé unique et Président de la société AWA, Société par actions simplifiée, au capital de 50.000 €, a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice écoulé.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

- Situation et évolution de la société au cours de l'exercice

L'exercice a été caractérisé par l'activité de vente et réparation de véhicule de marque AIXAM.

- Evolution prévisible de la situation de la Société et perspectives d'avenir

Les objectifs pour le nouvel exercice sont les suivants :

- Poursuites des efforts commerciaux

- Faits caractéristiques de l'exercice

R.A.S.

- Evénements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice

R.A.S.

II - RESULTATS DE L'EXERCICE - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 60 884 euros que nous vous proposons d'affecter conformément aux dispositions de la loi et des statuts de la société ainsi qu'il sera dit ci-après.

- Compte de résultat :

Au cours de l'exercice écoulé, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 904 420 euros.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 1 827 176 euros.

Après prise en compte du résultat exceptionnel, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 60 884 euros.

- Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 60 884 euros qu'il conviendrait d'affecter de la manière suivante :

AFFECTATION

En totalité au compte report à nouveau

60 884 euros

- Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices.

III - ACTIVITES DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Néant.

IV - MODIFICATIONS APORTEES AU MODE DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS OU AUX METHODES D'EVALUATION SUIVIES LES ANNEES PRECEDENTES

Néant.

V - DIVIDENDES VERSES AU TITRE DES TROIS EXERCICES PRECEDENTS ET AVOIR FISCAL CORRESPONDANT A L'ARTICLE 243 BIS DU C.G.I.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

VI - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code des Impôts, je vous précise que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge les dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même code et réintégrées fiscalement.

VII - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Néant.

VIII - ACTIVITES DES FILIALES DE LA SOCIETE (FRANÇAISE ET ETRANGERE) (ARTICLE L.233-6 ET L.247.1 DU CODE DE COMMERCE)

Néant.

IX - SOCIETES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LA SOCIETE ET PARTS DU CAPITAL DE LA SOCIETE DETENUES PAR CELLES-CI

Néant.

X - PRISE DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES OU DE CONTROLE DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE EN FRANCE

Néant.

XI - REPARTITION DU CAPITAL-ACTION D'AUTO-CONTROLE - OPTION D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION

Néant.

XII - FRAIS GENERAUX EXCESSIFS NON ENGAGES DANS L'INTERET DE LA SOCIETE

Néant.

XIII - REGULARISATION EN CAS DE PARTICIPATIONS RECIPROQUES ILLICITES

Néant.

XIV - SANCTIONS PRONONCEES PAR L'AUTORITE DE LA CONCURRENCE

Néant.

XV - INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Les délais de paiement sont indiqués dans le tableau ci-joint.

XVI - EMISSION DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL

Néant.

XVII - PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Etat de la participation des salariés au capital social (article L.255-102 du Code de Commerce) : Néant.

Nous vous précisons qu'en application des dispositions des articles L.225-129-6 du Code de Commerce, vous devez vous prononcer sur la réalisation d'une augmentation de capital social en numéraire au bénéfice des salariés de la société et dans les conditions prévues aux articles L.3332-18 et suivants du Code du Travail.

XVIII - MANDAT DU PRESIDENT

Nous vous rappelons que le Président a été désigné pour une durée illimitée.

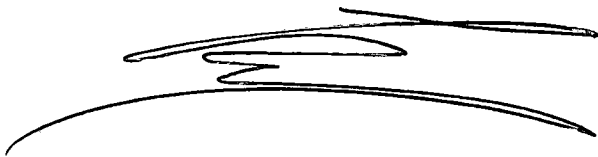
XIX - MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La société AWA n'est pas soumise à l'obligation d'un commissaire aux comptes.

XX - CONVENTION DE L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, il est rappelé l'absence de nouvelles conventions intervenues entre la Société et son Président.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, positioned below the text 'Le Président'.

AWA
Société par actions simplifiée
Au capital de 50.000 €
Siège Social : 16 rue Léna Bernstein 51100 Reims
RCS REIMS 907 561 377

RAPPORT SPECIAL DE LA GÉRANCE
PRÉSENTÉ A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 28 JUIN 2024

Chers Associés,

Vous avez à vous prononcer sur les conventions visées à l'article L.612-5 du Code de Commerce.

Ces conventions s'analysent de la façon suivante :

Avec la société ILKLEY FINANCE

- Convention d'intégration fiscale signée en date du 12 décembre 2006
- Convention de trésorerie signée en date du 3 septembre 2012
- Convention de prestations administratives, stratégique et juridiques

Avec la SARL NPL

- Convention de domiciliation

Le Président

